



# LA GAZETTE

JANVIER-MARS 2009  
NUMÉRO 1—TRIMESTRIEL

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Récemment, le bureau de l'AMPF s'est réuni et a décidé de ne pas attendre l'assemblée générale fin 2009, pour vous tenir informés de la vie de l'association.

Cette gazette est conçue dans ce sens et sera trimestrielle.

Depuis la création de notre association, nous avons agi sur deux axes :

- Nouer un véritable partenariat avec la mairie de Massy: nous avons en effet sollicité cette dernière pour une subvention ainsi que la demande d'un local\*, permettant la convalescence des chats errants et le repos pour les chats sociables en attente d'adoption.
- Débuter notre action de protection féline: Félix dit Titi (adopté), Noiraud et Minou (testés, castrés, tatoués...relâchés)...Nous avons également soulagé un chat noir errant en souffrance, victime d'un choc avec une voiture (paralysie + incontinence).

**\*Nota** : ce local n'est pas un « refuge » : l'AMPF du fait des modestes ressources financières, humaines et matérielles, ne peut et ne souhaite prétendre à la responsabilité de nombreux chats en même temps...En effet, l'esprit de l'AMPF est de pratiquer une protection féline de qualité et non de quantité...Chaque chat doit être considéré dans sa souffrance, dans son abandon...

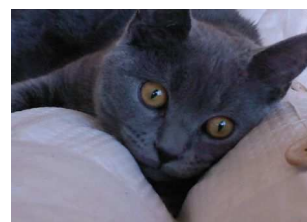
Nous attendons donc avec impatience que nos démarches se concrétisent au plus vite pour accélérer notre action.

Nous remercions encore tout particulièrement les adhérents et donateurs qui nous ont permis de financer les frais vétérinaires jusqu'à présent. Nous remercions également la ville de Massy qui devrait prochainement nous attribuer une subvention et un local. Merci aussi à notre vétérinaire qui a pris soin de Noirot pendant une semaine.

Merci à tous. Nous comptons sur vous.

A dans 3 mois.

Christian DA SILVA



## LE SAVIEZ VOUS?

*Si vous trouvez un chat blessé de maître inconnu sur le territoire de Massy, il sera pris en charge par la Ville de Massy.*

*En effet, la Ville de Massy lors du Conseil Municipal du 29 janvier 2009 a voté l'article 38 concernant le renouvellement d'une convention de soins pour les chats blessés.*

*C'est une excellente initiative de la Ville qui permet de compléter l'action de l'AMPF.*

*Pour les solliciter, contactez la police municipale au 01.60.13.74.74*

*Plus d'infos sur : [http://www.ville-massy.fr/upl/gab\\_26/cr\\_20090129.pdf](http://www.ville-massy.fr/upl/gab_26/cr_20090129.pdf)*

**NOMBRE DE  
CHATS PRIS EN  
CHARGE PAR  
L'AMPF  
DEPUIS SA  
CRÉATION: 4**

## POURQUOI LE TEST FIV/FELV ?

Le FIV (virus de l'immunodéficience féline) est le sida du chat, le FeLV (virus leucogène félin) est la leucose. Sida et leucose sont donc 2 maladies bien distinctes, dues à des virus différents mais appartenant à la même famille, les rétrovirus.

### *Des techniques de dépistage efficaces :*

Le dépistage du FeLV et du FIV, s'effectue grâce à une prise de sang. Pour le confort de votre chat, il a été mis au point des tests simples et pratiques, réalisables par le vétérinaire au cours de sa consultation. Quelques gouttes de sang suffisent à pratiquer le test de dépistage de l'un et l'autre des virus.

### *Mode de transmission :*

Le virus FeLV se transmet par les sécrétions : la salive (lors de léchage mutuel ou morsure), mais aussi les matières fécales ou l'urine (lors de l'utilisation de bacs à litière communs), et le lait lors de l'allaitement des chatons. La transmission au cours de la gestation elle-même est fréquente entre la mère contaminée et sa portée.

Le FIV, en revanche, ne se transmet que par morsure (une seule suffit), c'est pourquoi ce sont les mâles entiers errants qui sont les plus touchés (bagarres fréquentes pour les femelles).

### *La prévention :*

- **FeLV** : vaccination contre la leucose (2 injections à 1 mois d'intervalle la première année puis rappel tous les ans.
- **FIV** : castration des mâles et stérilisation des femelles pour limiter la divagation et les risques de bagarres et donc de morsures (limitation des facteurs de risques). Ne pas faire sortir le chat.

### *Pourquoi le test ? :*

Savoir si votre chat est porteur de l'un ou l'autre de ces virus permet de gérer la situation au mieux.

Si votre chat est porteur du FIV, il est déconseillé d'avoir des chats sains avec lui. Il est impératif de ne jamais laisser sortir un chat FIV pour éviter la propagation du virus et aussi pour éviter à votre chat déjà fragilisé les risques de maladies qui accélèreraient le processus de développement du virus.

Par contre, sachant qu'il existe un vaccin, vous pouvez tout à fait faire cohabiter un chat FeLV et un chat sain vacciné. Pour les mêmes raisons que le chat porteur du FIV, ne pas laisser sortir le chat porteur du FeLV.

Des vaccins à jour ainsi qu'une hygiène des litières et des lieux fréquentés par les chats sont indispensables.



Le chat est d'une honnêteté absolue, les êtres humains cachent, pour une raison ou une autre, leurs sentiments. Les chats non.

[Citation de Ernest Hemingway](#)



**ASSOCIATION MASSY  
PROTECTION FÉLINE**

1, rue du conseil de l'Europe  
Appartement 101  
91300 MASSY

**Téléphone : 06 89 73 27 46**  
**@: am.pf@laposte.net**

**MERCI POUR  
EUX**